



Saint-Loup-Lamairé, le 6 novembre 2014

Compte-rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 27/10/2014 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de la CLE du SAGE Thouet

Jean-Pierre ANTOINE, Délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes

Jean-Paul SOUTIF, FDPPMA de Maine-et-Loire

Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes

Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne

Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée

Pierre BIGOT, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive

Jean-François LUQUET, ONEMA Centre Poitou-Charentes

Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres

Côme DURAND, DREAL Poitou-Charentes

Géraldine LEMARCHANT, DDT de la Vienne

Guillaume GERMAIN, Association des Irrigants de la Vienne

Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées :

Dominique PAQUEREAU, Conseil Général des Deux-Sèvres

Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Personne absente

Alain LAURIOU, Conseil Général du Maine-et-Loire

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué afin que les nouveaux membres du Bureau se présentent. Le Président annonce que suite au départ de Pierre GOHARD, Pierre PÉAUD a été recruté pour le poste d'animateur du SAGE et un recrutement est lancé afin de compléter la cellule d'animation avec un nouveau technicien. Il précise ensuite les principaux objectifs de cette

séance à savoir, un point d'étape sur l'élaboration de l'état initial du SAGE, la validation du CCTP de l'étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts et la proposition d'un calendrier pour les futures échéances du SAGE. La parole est ensuite donnée à Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet, pour annoncer l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. **Point sur l'état initial provisoire du SAGE**
2. **Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables**
3. **Présentation du CCTP « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage visant à l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »**
4. **Études prévisionnelles 2015**
5. **Ordre du jour de la CLE du 9 décembre 2014**
6. **Calendrier / Questions diverses**

1. Point sur l'état initial provisoire du SAGE

M. CUBAUD informe que la version provisoire de l'état initial a été envoyée avant la séance aux membres du bureau et que certains manques ont été identifiés. Il demande au bureau de donner leurs avis sur les moyens et la nécessité de compléter ces manques.

Pierre PÉAUD présente l'état initial provisoire qui est composé des parties suivantes :

- **Partie 1 : Caractéristiques générales du bassin du Thouet**
- **Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines**
- **Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau**
- **Partie 4 : Analyse du milieu aquatique**
- **Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau**
- **Partie 6 : Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques**
- **Partie 7 : Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet**

Pour chaque partie le descriptif des sujets traités est détaillé et les parties non complétées sont mentionnées (en rouge sur la présentation du bureau).

Pierre PÉAUD indique que les éléments des parties 1, 2, 3, 6 et 7 sont plutôt bien détaillés. Par contre, les parties 4 et 5 présentent de réels manques.

Pour la partie 4, « Analyse du milieu aquatique », des données sont disponibles au sein de la cellule d'animation du SAGE et d'autres pourront être récupérées auprès de divers partenaires. Ces

parties seront complétées par l'animateur dans la mesure du possible avant la validation de l'état initial. Des compléments seront apportés sur les espèces protégées, les espèces envahissantes, les peuplements piscicoles et la qualité des milieux.

M. SOUTIF confirme qu'il est possible de se rapprocher des fédérations de pêche pour récolter des données sur ces différentes thématiques.

M. LUQUET propose de compléter la partie sur la continuité écologique en intégrant la notion de patrimoine historique des ouvrages. Il faudra interroger les services de la DRAC pour connaître les ouvrages classés sur le territoire.

Pour la partie 5 « Activités et usages liés à la gestion de l'eau », certains éléments comme les volets « alimentation en eau potable » et « assainissement domestique et non collectif » n'ont pu être traités du fait de la difficulté de récupérer des données compte tenu du grand nombre d'acteurs liés à ces compétences et à des données hétérogènes en fonction des différentes structures.

M. ANTOINE confirme que ces compétences concernent de nombreux acteurs différents sur le bassin du Thouet et un volume de données à récupérer très important ce qui induit une difficulté pour récupérer des données homogènes à traiter à l'échelle du territoire.

M. CUBAUD propose que la rédaction de ces deux volets « Alimentation en eau potable » et « Assainissement » essentiels dans l'état initial du SAGE soient rédigés par un prestataire. Un volet « complément de l'état initial » pourra être intégré au cahier des charges du diagnostic, ce qui permettrait d'accélérer la validation de l'état initial.

Les membres du Bureau interrogent la DREAL sur des données éventuelles d'études concernant les substances dangereuses et les sols pollués liées à l'industrie. M. DURAND interrogera les services de la DREAL et fera remonter les informations à la cellule d'animation du SAGE.

Pour le volet « loisir et tourisme » de cette partie 5 le SMVT propose de récolter les données auprès de ses partenaires afin de pouvoir compléter cette partie.

Les membres du bureau demandent que l'état initial soit présenté lors de la CLE du 9 décembre 2014 (avec les éléments complétés par l'animateur) afin que les membres puissent s'exprimer sur la nécessité de combler les manques et les moyens pour y parvenir. Les commissions thématiques du SAGE seront également réunies début 2015 avant que l'état initial finalisé soit soumis à la validation de la CLE.

L'objectif étant que l'état initial soit validé en mars 2015 pour permettre de lancer le diagnostic du SAGE.

2. Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables

Pierre PÉAUD informe les membres du Bureau que la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres a adressé un courrier au Président de la CLE sollicitant le SAGE à réaliser les études nécessaires pour analyser les spécificités du bassin du Thouet et permettre la révision des volumes prélevables notifiés par le Préfet coordinateur de bassin le 16 mai 2012.

Il est rappelé que la notification du Préfet coordinateur de bassin détermine les volumes prélevables par activités et par sous-bassins. Toutefois, il est précisé dans ce document que l'ensemble des caractéristiques du territoire n'ont pu être prises en compte dans la démarche d'élaboration des volumes. Il est donc demandé à la CLE du SAGE Thouet de réaliser les études complémentaires pour acquérir de nouvelles connaissances dont une investigation approfondie des plans d'eau et de leurs incidences, ce qui permettraient de réviser les volumes prélevables.

M. DEVAUD indique que les volumes prélevables ont été définis avant que le SAGE puisse réaliser ces études et donc que les spécificités du bassin n'ont pu être prises en compte dans l'estimation de ces volumes. La Chambre d'Agriculture qui a été désignée OUGC s'interroge donc sur la méthode employée pour déterminer ces volumes. De plus, M. DEVAUD précise que sur certains sous-bassins les volumes autorisés ne sont pas assez importants ce qui a un impact sur les pratiques agricoles. Enfin, il complète en indiquant qu'une étude de la coopérative de l'eau est en cours. Cette étude a pour objet de recenser les retenues utilisées pour l'irrigation et les besoins afin de définir un programme de gestion collective de la ressource.

M. ANTOINE cite pour exemple le SAGE Authion où certaines exploitations n'ont pas accès à l'eau d'où la nécessité d'évaluer les besoins réels par sous-bassins et les impacts de ces volumes prélevés.

M. POUVREAU complète en indiquant que pour certaines exploitations, nous n'avons pas la connaissance des volumes qu'elles peuvent prélever.

Le courrier de la Chambre d'Agriculture, la notification du Préfet coordinateur de bassin sur les volumes prélevables ainsi que les différentes remarques des membres du bureau confirment la nécessité de lancer une étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet.

3. Présentation du CCTP « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage visant à l'amélioration des connaissances des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »

Pour mémoire, les divergences d'opinion qui subsistent en matière de connaissances et d'impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et les milieux aquatiques ont conduit les membres de la CLE à faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Il s'agit, grâce à un travail bibliographique, d'accompagner la CLE en lui donnant tous les outils et les connaissances nécessaires afin d'intégrer la problématique « plans d'eau » dans les futurs documents liés à l'élaboration du SAGE (diagnostic global, étude sur les volumes prélevables,...).

Pierre PÉAUD rappelle qu'une première version du cahier des charges pour cette étude d'« AMO visant à l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet » avait été présentée au Bureau de la CLE du 19/03/2014. Lors de cette séance les membres du Bureau avaient émis le souhait de détailler les questions posées dans le CCTP et de lister clairement les documents demandés au prestataire.

Une nouvelle version de ce cahier des charges, qui comprend les questions suivantes, est présentée :

- 1°) Qu'est-ce qu'un plan d'eau et quels peuvent être les usages associés ?
- 2°) Quels types de plans d'eau rencontre-t-on sur le bassin du Thouet et quels sont les spécificités de son bassin versant ?
- 3°) Quels sont les réglementations en vigueur (loi sur l'eau, SDAGE, ZRE, ...) applicables aux plans d'eau en matière de création, vidange, mode de remplissage, dérivation, consolidation, assèchement, rejet, ... ?
- 4°) Quels peuvent être les impacts quantitatifs mais aussi qualitatifs des plans d'eau (en fonction de leurs caractéristiques) sur les milieux aquatiques et les espèces associées ?
- 5°) Existe-t-il des modes de gestion compatibles avec le bon état écologique ?
- 6°) Quels types de plans d'eau remettent en cause l'atteinte des objectifs de bon état des eaux ?
- 7°) Quelles dispositions et règles spécifiques ont été prises sur les autres SAGE concernés par une problématique « plans d'eau » en matière de création, de vidange, de modalités de gestion,... ? Comment les autres SAGE ont intégré l'impact des plans d'eau dans leur démarche d'élaboration des volumes prélevables ?
- 8°) Quels sont les critères à prendre en considération pour constituer une base de données « plans d'eau » exhaustive et pertinente à l'échelle du bassin du Thouet (superficie, usage, mode de remplissage, connexion au réseau hydrographique, ...) ?
- 9°) Quels sont les critères déjà renseignés dans les différentes bases de données en possession de la cellule d'animation du SAGE Thouet ?
- 10°) Quelles sont les méthodes/moyens/partenaires existants pour compléter chacun des critères non renseignés ?
- 11°) Quelle est la méthode la plus pertinente (rapport coût/temps/faisabilité) pour identifier les plans d'eau qui remettent en cause l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'échelle du bassin du Thouet ?

Les réponses apportées à ces questions permettront à la CLE de définir concrètement les études complémentaires à mener pour intégrer les enjeux liés aux impacts des plans d'eau.

M. SOUTIF constate que le travail qui suivra l'« AMO plans d'eau » est phénoménal et demande à la DDT s'ils ont une idée entre le nombre de plans d'eau recensés dans les bases de données de l'État et le nombre réel de plans d'eau. M. NADAL répond que les informations des DDT

sont incomplètes. Les recensements réalisés en Deux-Sèvres concernent environ 7 000 plans d'eau supérieurs à 1 000 m² (seuil de la nomenclature eau). Le caractère « régulier » de ces plans d'eau est à ce jour établi pour environ un tiers d'entre eux. De plus, il sera nécessaire de se rapprocher de la DREAL Poitou-Charentes qui a réalisé une prélocalisation des zones humides de la région qui prend en compte l'inventaire des plans d'eau. La DREAL Poitou-Charentes lance également une réflexion sur une future étude qui pourrait permettre de répondre à certaines questions du cahier des charges, il faudra donc que le prestataire se rapproche des services de la DREAL.

M. ANTOINE propose de se rapprocher également des maires qui ont la connaissance de leur commune pour compléter les inventaires des plans d'eau.

M. SOUTIF indique qu'il sera important de déterminer la connectivité du plan d'eau avec le cours d'eau. M. DEVAUD complète en précisant qu'il faudra également déterminer le moyen de remplissage et de vidange du plan d'eau.

Mme LEMARCHANT indique qu'il sera nécessaire d'identifier les plans d'eau qui entrent en concurrence avec les prélèvements directs en rivière ou en nappe et donc ont un impact sur les volumes prélevables.

M. PERRIN précise le besoin de définir ce qu'est un « cours d'eau » et qu'un même plan d'eau peut avoir plusieurs usages (pisciculture, irrigation, ...).

Mme BARRE propose que pour la question 11 plusieurs méthodologies soient proposées pour permettre à la CLE de choisir la méthode la plus pertinente. Les membres du Bureau valide cette proposition en précisant que le prestataire pourra ainsi proposer des méthodologies en fonction des caractéristiques des différents sous-bassins et de la typologie et l'usage des plans d'eau.

Il est donc acté que la question 11 soit rédigée de la façon suivante :

- **11°) Quelles sont les méthodes les plus pertinentes (rapport coût/temps/faisabilité) pour identifier les plans d'eau qui remettent en cause l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'échelle du bassin du Thouet ? (Les méthodes proposées peuvent être définies en fonction des caractéristiques des différents sous-bassins du territoire et/ou de la typologie et l'usage des plans d'eau)**

M. LUQUET souligne qu'il sera nécessaire de nuancer le travail pour chaque question et que la question 11 est la question primordiale de cette étude d' « AMO plans d'eau ».

M. CUBAUD consulte le Bureau sur la validation du CCTP. Le Bureau valide le CCTP en prenant en compte les différentes remarques faites pendant la séance. Pierre PÉAUD indique que la consultation sera donc lancée semaine 44 et que lors de la CLE du 9/12/2014 un point sera fait sur le choix du prestataire. Le lancement de l'étude étant prévu en janvier 2015.

4. Études prévisionnelles 2015

Pierre PÉAUD rappelle aux membres du Bureau qu'un budget de 80 000€ était prévu en 2014 pour réaliser l'étude « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts » ainsi que le diagnostic du SAGE.

Ces deux études n'ont pu être réalisées en 2014 du fait des élections et du temps nécessaire pour renouveler la CLE du SAGE. Ces études seront donc réalisées en 2015.

M. CUBAUD et M. ANTOINE indiquent que vu le coût d'autofinancement porté par le SMVT et l'Agglo de SAUMUR, il sera difficilement envisageable de réaliser d'autres études et que l'étude qui sera identifiée suite à l'« AMO plans d'eau » ne pourra être réalisée en 2015 que si des financements complémentaires peuvent être trouvés pour suppléer le cofinancement des structures porteuses.

5. Ordre du jour de la CLE du 9 décembre 2014

Pierre PÉAUD présente l'ordre du jour prévu pour la CLE du mardi 9 décembre 2014, à savoir :

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 16 janvier 2014

Pour mémoire, le compte rendu provisoire de la CLE du 16 janvier 2014 est téléchargeable sur le site Internet du SAGE (www.sagethouet.fr) dans l'espace « membres CLE ».

2. Présentation des résultats finaux de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »

Suite à la réalisation de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet » et à l'envoi du rapport final qui prend en compte l'ensemble des remarques que les membres de la CLE ont fait remonter à la cellule d'animation du SAGE. Le prestataire (NCA Environnement) viendra présenter les résultats finaux lors de la séance plénière de la CLE comme il était convenu dans le cadre du marché de cette étude.

3. Point sur l'avancement de l'état initial et suite à donner

Cf. page 2

4. Lancement de l'AMO pour améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts

Cf. page 4

5. Validation des inventaires de zones humides réalisés sur le Pays de Gâtine en 2014

Des inventaires de zones humides ont été réalisés par des communes du Pays de Gâtine en 2014. La cellule d'animation a suivi l'ensemble de ces inventaires, les résultats de ce travail seront présentés en séance afin d'être soumis à la validation des membres de la CLE.

6. Calendrier / Questions diverses

Pierre PÉAUD rappelle les grandes échéances du calendrier à venir avec la nécessité de réunir une nouvelle fois les commissions thématiques du SAGE avant la validation de l'état initial et le lancement du diagnostic.

Les membres du Bureau précisent que la CLE de validation de l'état initial devra se dérouler dans la mesure du possible avant la période de réserve des élections cantonales de 2015.

Aucune autre question n'est soulevée. M. CUBAUD remercie les membres du Bureau de la CLE du SAGE Thouet et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE - 27/10/2014 -

Ordre du jour

1. Point sur l'état initial provisoire
2. Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables
3. Présentation du CCTP « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »
4. Études prévisionnelles 2015
5. ODJ de la CLE du 9 décembre 2014
6. Calendrier / Questions diverses





Ordre du jour



1. **Point sur l'état initial provisoire**
2. Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables
3. Présentation du CCTP « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »
4. Études prévisionnelles 2015
5. ODJ de la CLE du 9 décembre 2014
6. Calendrier / Questions diverses

1. État initial provisoire

État initial provisoire du SAGE

Document composé de 7 parties:

1. Caractéristiques générales du Bassin du Thouet
2. Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines
3. Analyse quantitative de la ressource en eau
4. Analyse du milieu aquatique
5. Activités et usages liés à la gestion de l'eau
6. Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
7. Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

Partie 1 : Caractéristiques générales du Bassin du Thouet

- Situation générale du bassin versant et découpage administratif
- Réseau hydrographique
- Relief
- Climat et précipitations
- Géologie et hydrogéologie
- Unités pédologiques
- Occupation du sol
 - ✓ Corine Land Cover, zones arborées
- Paysages
- Espaces naturels remarquables
 - ✓ Réserve naturelle, Parc Naturel Régional, sites classés et inscrits, réseau Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Espaces Naturels Sensibles, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines

- Contexte réglementaire
 - ✓ La directive Cadre sur l'Eau, SDAGE Loire-Bretagne, Lois sur l'eau, Statut juridique et réglementaire des cours d'eau
- Qualité des masses d'eau superficielles
 - ✓ Risques et objectifs, réseau de mesure, qualité physico-chimique, qualité biologique
- Qualité des masses d'eau souterraines
 - ✓ Risques et objectifs, réseau de mesure ADES et résultats, qualité des eaux des captages AEP (Lutineaux, Ligaine, Pas de Jeu, Seneuil, Fontaine Bourreau), captages abandonnés
- Qualité des masses d'eau « plans d'eau »
 - ✓ Risques et objectifs, qualité de l'eau du BAC du Cébron

Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

- Hydrologie
 - ✓ Réseau de mesures, débits des rivières (débit moyen, débit de crue, débit d'étiage)
- Assec
 - ✓ Réseaux de surveillance, résultats des suivis
- Piézométrie
 - ✓ Réseau de mesure, caractéristiques
- Gestion de la ressource en période d'étiage
 - ✓ Gestion des périodes de crise (arrêtés sécheresse, seuils d'Alerte/coupure/crise)
- Encadrement des prélèvements sur la ressource
 - ✓ Zone Répartition des Eaux, définition volumes maximums prélevables (notification préfet), implication pour la gestion des prélèvements agricoles (OUGC)
- Prélèvements
 - ✓ Alimentation en eau potable, irrigation, industrie
- Risque d'inondation
 - ✓ Enjeux, responsabilité, prévention, prévisions des crues

Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

- Les zones humides
 - ✓ Définition, rôles, réglementation, méthodologie d'inventaires, inventaires validés par CLE, types de milieux rencontrés (réorganisation des paragraphes)
- Les espèces protégées
 - ✓ Flore, faune
- Les espèces envahissantes
 - ✓ Espèces végétales, espèces animales
- Peuplements piscicoles
 - ✓ Catégorie piscicole, peuplements piscicoles, zone de reproduction
- Continuité écologique
 - ✓ Définition, classement cours d'eau, ouvrages
- Plans d'eau
 - ✓ Définition, plans d'eau sur le périmètre du SAGE (nécessité d'une étude)
- Qualité des milieux aquatiques
 - ✓ Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles, Réseau Évaluation des Habitats (REH)

Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

- Population
- Alimentation en eau potable
 - ✓ Acteurs de l'eau potable, unités de gestion d'exploitation et de distribution, qualités des eaux distribuées, besoins, rendement des réseaux, sécurité approvisionnement, prix
- Assainissement domestique
 - ✓ Organisation AC, réglementation, réseau de collecte, description parc stations, fonctionnement, rejet, gestion boues
- Assainissement non collectif
 - ✓ Organisation ANC, état installations, évaluation rejets
- Agriculture
 - ✓ Étude NCA, OTEX, typologie exploitations, SAU, types de cultures, types d'élevages, ICPE
- Industrie
 - ✓ ICPE, assainissement industriel, extraction granulats, substances dangereuses, sites et sols pollués
- Loisirs et tourisme
 - ✓ Baignade et activités nautiques, pêche, randonnée pédestre et cyclable

Partie 6 : Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

- Acteurs et compétences
 - ✓ L'État et ses établissements publics, collectivités territoriales leurs groupements et les établissements publics locaux, organisation professionnelles et associations
- Politiques locales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
 - ✓ CTMA, programmes protection des aires d'alimentation de captages « grenelle » (Re-sources)
- Politiques locales d'aménagement du territoire
 - ✓ SCOT, PLU, compatibilité documents d'urbanisme - SAGE

Partie 7 : Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

- Études techniques complémentaires
 - ✓ Détermination des volumes prélevables en prenant en compte l'impact des plans d'eau, détermination des zones de têtes de bassin versant, diagnostic des ouvrages hydrauliques des affluents du Thouet
- Les actions de communication et les supports d'information
 - ✓ Le site internet, la lettre du SAGE, les journées de formation

Suite à donner à l'état initial

- Moyens pour compléter les manques:
 - ✓ Nécessité pour lancer le diagnostic de combler toutes les parties manquantes ?
 - ✓ Intégrer les données disponibles en interne (partie 4)
 - ✓ Appel à un prestataire (intégrer un volet complément initial dans le cahier des charges du diagnostic du SAGE) ?
- Présentation de cet état initial à la CLE de décembre
- Présentation aux commissions thématiques début 2015 (février - mars) ?
- Validation de l'état initial début 2015 pour permettre le lancement du diagnostic



Ordre du jour



1. Point sur l'état initial provisoire
2. **Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables**
3. Présentation du CCTP « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »
4. Études prévisionnelles 2015
5. ODJ de la CLE du 9 décembre 2014
6. Calendrier / Questions diverses

Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 du 23 avril 2014

Objet du courrier :

Volumes prélevables sur le bassin du Thouet

Souhait qu'une analyse des spécificités du bassin du Thouet soit réalisée pour la révision des volumes prélevables (OUGC) notifiés par le préfet coordinateur de Bassin le 16 mai 2012 :

Bassin	Sous-Bassin	Volume AEP annuel (m ³)	Volume irrigation (m ³) prélevements dans le milieu naturel hors retenues collinaires		Volume industriel annuel (m ³)
			Pristemps (avril-juin)	Été (juillet-septembre)	
Thouet	Argenton (nappes libres et rivières en 79 et 49)	-	770 000	90 000	4 000
	Thouaret (nappes libres et rivières en 79)	-	175 000	0	4 000
	Thouet amont (nappes libres et rivières en 79)	350 000	451 200	62 000	22 000
	Thouet aval (nappes libres et rivières en 49)	650 000	775 000		-
	Thouet réajusté en 79	8 000 000	500 000	3 000 000	-
	Dive du Nord (nappes libres et rivières en 79 49 et 86)	5 300 000	3 000 000		350 000
	Dive du Nord (nappe captive en 86)	-	3 366 000		-
	Total bassin du Thouet	14 300 000	12 189 200		380 000

« Les spécificités du bassin du Thouet, n'ont pas pu être intégralement prises en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables :

- Exigence d'une répartition équilibrée de la contribution et/ou de l'effort de chaque sous-bassin sur la base de la détermination de Débits Objectifs Complémentaires en corrélation avec le DOE de 500 l/s fixé par le SDAGE à Montreuil-Bellay
- Nécessité d'une investigation approfondie des plans d'eau et de leur incidence notamment sur les sous-bassins de l'Argenton, du Thouaret et du Thouet amont
- Étude sur l'interférence entre nappes captives et superficielles sur le bassin de la Dive du Nord »

Il est demandé à la CLE du SAGE Thouet de réaliser ces études complémentaires pour permettre l'acquisition de nouvelles connaissances

Ordre du jour

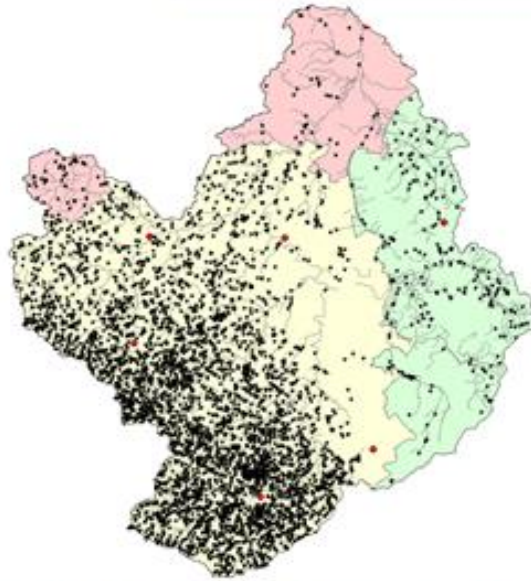


1. Point sur l'état initial provisoire
2. Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables
3. **Présentation du CCTP « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »**
4. Études prévisionnelles 2015
5. ODJ de la CLE du 9 décembre 2014
6. Calendrier / Questions diverses



CONSTATS

- Etiages sévères récurrents sur les bassins du Thouaret, de l'Argenton et du Thouetamont,
- Intégralité du bassin du Thouet classé en ZRE
- Forte densité sur la partie Ouest du bassin facilitée par un contexte favorable à la création de plans d'eau,
- Spécificité non prise en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables.
- Bases de données non exhaustives et hétérogènes à l'échelle des 3 départements



Face aux divergences d'opinions qui subsistent en matière d'impact des plans d'eau sur les cours d'eau et les milieux aquatiques, les membres de la CLE s'interrogent sur la façon d'intégrer la problématique « plans d'eau » dans les futurs documents liés à l'élaboration du SAGE (diagnostic global, étude sur les volumes prélevables, PAGD et règlement).

Objet de la consultation

- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de déterminer une méthodologie visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet.

Première version présentée lors du Bureau de la CLE du 19/03/2014

- Nécessité de détailler les questions posées dans le CCTP
- Lister clairement les documents demandés au prestataire

Cette méthodologie devra permettre de répondre aux questions suivantes:

1°) Qu'est ce qu'un plan d'eau et quels peuvent être les usages associés ?

2°) Quels types de plans d'eau rencontre t-on sur le bassin du Thouet et quels sont les spécificités de son bassin versant ?

3°) Quels sont les réglementations en vigueur (loi sur l'eau, SDAGE, ZRE, ...) applicables aux plans d'eau en matière de création, vidange, mode de remplissage, dérivation, consolidation, assèchement, rejets, ... ?

Objet de la consultation

Cette méthodologie devra permettre de répondre aux questions suivantes:

4°) Quels peuvent être les impacts quantitatifs mais aussi qualitatifs des plans d'eau (en fonction de leurs caractéristiques) sur les milieux aquatiques et espèces associées ?

5°) Existe-t-il des modes de gestion compatibles avec le bon état écologique ?

6°) Quels types de plans d'eau remettent en cause l'atteinte des objectifs de bon état des eaux ?

7°) Quelles dispositions et règles spécifiques ont été prises sur les autres SAGE concernés par une problématique « plans d'eau » en matière de création, de vidange, de modalités de gestion, ... ? Comment les autres SAGE ont intégré l'impact des plans d'eau dans leur démarche d'élaboration des volumes prélevables ?

8°) Quels sont les critères à prendre en considération pour constituer une base de données « plans d'eau » exhaustive et pertinente à l'échelle du bassin du Thouet (superficie, usage, mode de remplissage, connexion au réseau hydrographique, ...)?

Objet de la consultation

Cette méthodologie devra permettre de répondre aux questions suivantes:

9°) Quels sont les critères déjà renseignés dans les différentes bases de données en possession de la cellule d'animation du SAGE Thouet ?

10°) Quels sont les méthodes/moyens/partenaires existants pour compléter chacun des critères non renseignés ?

11°) Quelle est la méthode la plus pertinente (rapport coût/temps/faisabilité) pour identifier les plans d'eau qui remettent en cause l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'échelle du bassin du Thouet ?

Les réponses apportées permettront à la CLE de définir concrètement les études complémentaires à mener pour intégrer les enjeux liés aux impacts des plans d'eau dans le PAGD et le règlement du SAGE Thouet

Eléments disponibles

3. Connaissance et impacts des plans d'eau

- Base de données des plans d'eau de la DDT des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire,
- Base de données redevance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (volet irrigation),
- Inventaires des plans d'eau réalisés dans le cadre des inventaires des zones humides des communes du Pays de Gâtine et de la Communauté de Communes du Saint Varentais,
- Couche cartographique « plans d'eau » prélocalisation ZH DREAL Pays de la Loire et Poitou-Charentes
- Plans d'eau recensés dans le cadre de l'étude préalable à la création de retenues d'eau et à la déconnexion de plans d'eau, pilotée par la Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres,
- Recensement des plans d'eau sur le site NAURA 2000 « Bassin du Thouet amont »,
- Etudes sur l'incidence des étangs et autres plans d'eau réalisées par le Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs Poitou-Charentes/Vendée en collaboration avec le SMIDAP.

Modalités de la consultation

3. Connaissance et impacts des plans d'eau

- **Budget prévisionnel** : 20 000 € TTC
- **Délai** : 2 mois (hors délais de validation)
- **4 Réunions prévues** :
 - réunion de cadrage avec la cellule d'animation du SAGE Thouet,
 - réunion de présentation au bureau de la CLE ou en CLE,
 - réunion de restitution de l'étude en bureau de CLE (fin prestation)
 - réunion de restitution finale de l'étude en CLE (hors calendrier).
- **Prestations attendues** :
 - Rapport permettant de répondre aux questions
 - Note bibliographique rappelant et pondérant les impacts éventuels de chaque type de plan d'eau sur le milieu aquatique et les espèces associées
 - Compilation de retours d'expérience sur d'autres SAGE ou contrats territoriaux
 - Création d'une base de données « plans d'eau » rassemblant les critères permettant d'améliorer la connaissance et d'évaluer les impacts des plans d'eau / intégrer dans cette base de données les éléments déjà existants et déterminer les moyens pour combler les manques
 - Proposer une méthodologie pertinente et adaptée pour cibler les plans d'eau les plus impactants
- **Lancement de la consultation** : après le bureau sous réserve de validation OCTP pour lancement étude janvier 2015



Ordre du jour



1. Point sur l'état initial provisoire
2. Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables
3. Présentation du CCTP « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »
4. **Études prévisionnelles 2015**
5. ODJ de la CLE du 9 décembre 2014
6. Calendrier / Questions diverses

4. Études prévisionnelles

Études du SAGE Thouet

Études prévues sur le budget 2014 :

- AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet (20 000 €)
- Diagnostic du SAGE (60 000 €)

Études non réalisées → reportées en 2015

Études complémentaires à prévoir en 2015 :

- Modification Diagnostic (volet complément état initial ?)
- Étude impacts des plans d'eau (suite aux prescriptions et la méthodologie proposée dans le rapport de l'AMO)

Financements pour ces études ?



Ordre du jour



1. Point sur l'état initial provisoire
2. Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables
3. Présentation du CCTP « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »
4. Études prévisionnelles 2015
5. **ODJ de la CLE du 9 décembre 2014**
6. Calendrier / Questions diverses

5. CLE du 9 décembre 2014

Proposition d'ordre du jour de la CLE du 9/12/2014

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 16 janvier 2014
2. Présentation des résultats finaux de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet » (intervention NCA)
3. Point sur l'avancement de l'état initial et suite à donner
4. AMO amélioration connaissance des plans d'eau et leurs impacts (consultation et lancement étude)
5. Validation des inventaires des zones humides réalisés sur le Pays de Gâtine en 2014



Ordre du jour



1. Point sur l'état initial provisoire
2. Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 sur les volumes prélevables
3. Présentation du CCTP « AMO amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »
4. Études prévisionnelles 2015
5. ODJ de la CLE du 9 décembre 2014
6. **Calendrier / Questions diverses**

Calendrier prévisionnel 2015 :

6. Calendrier / questions diverses

2015	Etat initial	Diagnostic	Commissions thématiques	Bureau CLE	CLE	Etude Pratiques agricoles	AMO amélioration Connaissance des plans d'eau et impacts
Décembre 2014	[Orange bar]				[Red square]	Présentation finale	
Janvier							Lancement étude
Février					[Orange square]		Présentation méthodologie
Mars			[Green box with ?]	[Orange square]	[Red square]		Validation étude
Avril		[Purple bar]					
Mai							
Juin							
Juillet							
Août							